



DÉCISION N°2018-05-06

Présents :

Le Président : M. François de MAZIÈRES

Les Vice-présidents :

M. Claude JAMATI, Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER, M. Jean-Marc LE RUDULIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrick CHARLES,
M. Arnaud HOURDIN.

Sont excusés :

Les Vice-présidents :

M. Philippe BENASSAYA,
M. Luc WATTELLE,
M. Olivier LEBRUN.

Les autres membres du Bureau :

M. Patrice PANNETIER.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

OBJET : Politique de gestion intercommunale des déchets : développement de l'économie circulaire.

Demande de financement auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans le cadre de l'appel à projets « Economie Circulaire et Déchets » 2018.

Le Bureau, légalement réuni sous la présidence de M. François de MAZIÈRES le 17 mai 2018,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2014.12.10, du Conseil communautaire en date du 9 décembre 2014, engageant la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc dans une démarche d'économie circulaire en réponse à l'appel à projet « zéro gaspillage, zéro déchet » ;

Vu la convention de financement 17FC0123 du 20 novembre 2017 entre l'ADEME et la communauté d'agglomération et relative à la mise en place d'un programme d'actions relais du Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ;

Vu l'appel à projets 2018 « Economie Circulaire et Déchets » de la direction régionale Île-de-France de l'ADEME ;

La Communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc est engagée dans une politique ambitieuse de réduction et de valorisation des déchets. A ce titre, elle est partenaire de l'ADEME Île-de-France dans le cadre de son label « Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage ». Ce label prévoit notamment le développement de l'économie circulaire et Versailles Grand Parc poursuit à ce titre différents projets s'inscrivant dans cette dynamique : étude pour la création d'une ressourcerie, développement du tri à la source et de la valorisation des biodéchets par compostage, création d'un local réemploi dans les déchèteries...

La direction Île-de-France de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie soutient par ailleurs les projets franciliens favorisant l'économie circulaire. Cette volonté se concrétise à travers l'appel à projets 2018 « Economie Circulaire et Déchets ».

La communauté d'agglomération a présenté deux projets éligibles pour cet appel à projets :

- un projet de développement du compostage en habitat collectif et en espaces publics afin de renforcer les actions de prévention et de réduction à la source des déchets,
- un projet de création d'un local de réemploi dans le cadre de la construction d'une déchèterie intercommunale sur la commune de Buc.

Les candidatures relatives à ces deux projets ont été présélectionnées par la direction Île-de-France de l'ADEME le 6 avril 2018. La communauté d'agglomération doit désormais remplir un dossier de candidature complet pour chacun de ces dossiers, faisant office de demande officielle de subvention.

Les montants prévisionnels sollicités auprès de l'ADEME dans le cadre de ces deux projets sont les suivants :

- 39 707 € au titre du projet de développement du compostage en habitat collectif et en espaces publics (investissement et fonctionnement),
- 51 917 € au titre de la création d'un local réemploi sur le site de la future déchèterie de Buc (investissement).

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

DÉCIDE :

- 1) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie pour le développement du compostage en habitat collectif et en espace public ainsi que la création d'un local réemploi en déchèterie, conformément à l'appel à projets 2018 « Economie Circulaire et Déchets » ;*
- 2) *d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer tout document contractuel avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie se référant à ces deux projets;*
- 3) *de charger le Directeur Général des Services et Monsieur le Comptable, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 4) *qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
 - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
 - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,
Le 17 mai 2018.

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le :
23/05/2018
de l'affichage le : 23/05/2018
retiré de l'affichage le :
22/06/2018



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

Olivier BERTHELOT
Directeur Général des Services

Résumé de l'acte

078-247800584-20180517-2018-05-06ENV-AU

Numéro de l'acte : 2018-05-06ENV
Date de décision : jeudi 17 mai 2018
Nature de l'acte : AU
Objet : Décision n°2018-05-06 portant sur la politique de gestion intercommunale des déchets : développement de l'économie circulaire. Demande de financement auprès de l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) dans le cadre de l'appel à projets « Economie Circulaire et Déchets » 2018.

Classification : 8.8 - Environnement
Rédacteur : Christelle BOURGEOIS
AR reçu le : 23/05/2018
Numéro AR : 078-247800584-20180517-2018-05-06ENV-AU
Document principal : 2018 05 06 Demande de subvention ADEME.pdf

Historique :

23/05/18 09:57	En cours de création	
23/05/18 09:58	En préparation	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 09:58	Reçu	Christelle BOURGEOIS
23/05/18 09:59	En cours de transmission	
23/05/18 10:00	Transmis en Préfecture	
23/05/18 10:06	Accusé de réception reçu	

